



L'environnement en France

Rapport sur l'état de l'environnement

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Économie verte](#) > [Dépenses pour l'environnement](#) > [Dépenses par domaines](#) > [La dépense de récupération](#)

La dépense de récupération

Fiches thématiques

La récupération du point de vue du compte de dépense correspond à la facturation de matières premières de recyclage (ou matières premières secondaires) issues de déchets. Toutefois, l'activité de récupération ne comprend pas le recyclage en lui-même, ce dernier étant assimilé à la réintroduction de matériaux, issus de résidus de fabrication ou qui composaient un produit, dans le circuit de production. L'utilisation des matières premières de recyclage (aussi appelées secondaires) permet de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles. En 2016, la dépense nationale de récupération s'élève à 6,2 milliards d'euros (Md€). Sur la période 2000-2016, la dépense progresse de 2,5 Md€, malgré de baisse de 9,7 % par rapport à 2015 (SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018).

Vue d'ensemble

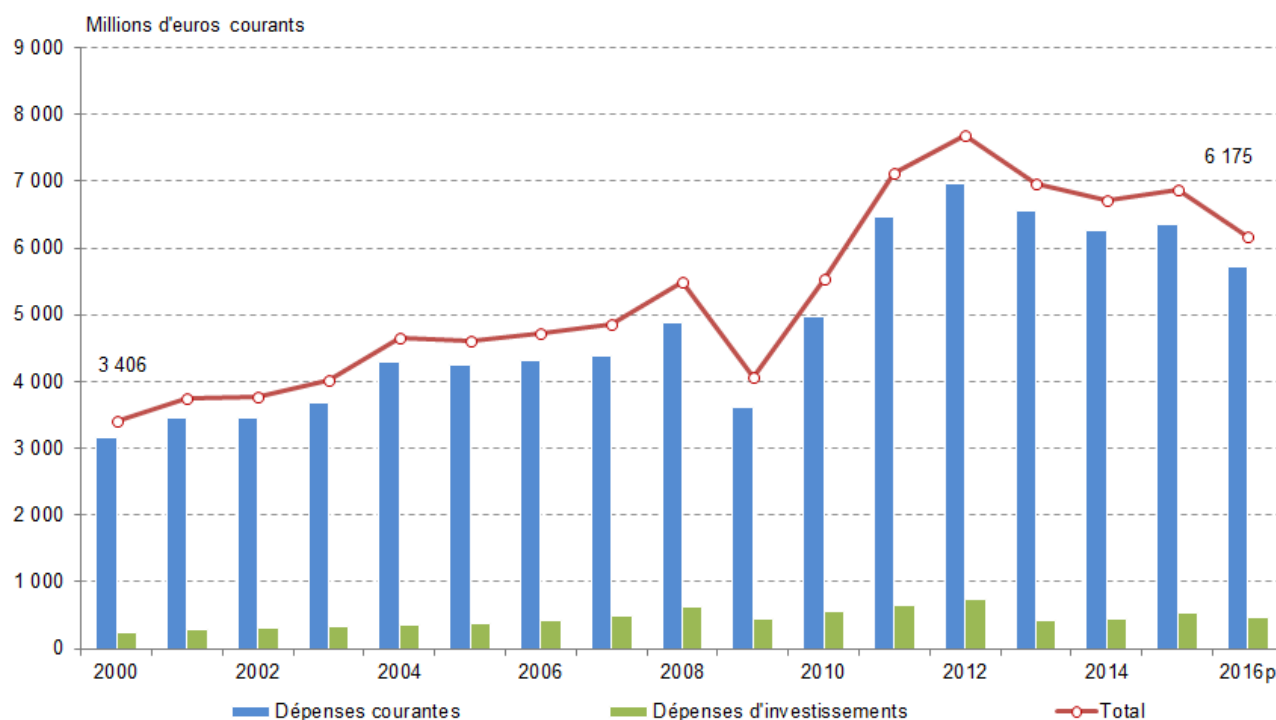
La dépense nationale de récupération est évaluée à 6,2 Md€ en 2016. Elle est en baisse de 9,7 % par rapport à 2015. Toutefois, sur la période 2000-2016, elle augmente avec un taux de variation annuel moyen de 3,8 %.

En 2016, elle se décline en deux composantes distinctes : les dépenses courantes (92 %) et les dépenses d'investissements (8 %). Ces valeurs sont très proches de la moyenne enregistrée sur la période 2000-2016 qui s'établit à 91 % pour la part dépense courante et à 9 %

pour la part dépense en capital.

En 2016, les dépenses courantes diminuent de 10,2 % en raison d'une baisse de production de la branche et aussi d'une balance commerciale moins favorable (moins d'exportations et plus d'importations), même si cette balance reste largement positive. Pour leur part, les investissements régressent de 2,3 % avec une perte de 60 millions d'euros.

Évolution de la dépense nationale de récupération



Note : p = données provisoires.

Source : SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

Les dépenses d'investissements

La dépense en capital (ou investissements) de récupération s'élève à 465 millions d'euros en 2016 et représente 8 % de la dépense totale. Sur la période 2000-2016, elle augmente de 219 M€, en hausse de 4,1 points.

Après une croissance soutenue de 2000 à 2008 (+ 12,1 %), la dépense en capital évolue de manière cyclique ; une baisse marquée en 2009 suivie par 3 années de forte progression avec un taux de progression supérieur à 18 % et une chute de 43 % en 2013 suivie par 2 années de progression. Pour l'année 2016, les investissements sont en diminution de 60 M€.

Évolution de la dépense en capital pour la récupération



Note : p = données provisoires.

Source : SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

La dépense courante

La dépense courante de récupération s'élève à 5,7 Md€ en 2016 et représente 92 % de la dépense totale.

Sur la période 2000-2016, elle s'est accrue de 2,6 Md€ (+ 3,8 %), avec toutefois des disparités temporelles fortes. Ainsi, l'augmentation a été régulière de 2000 à 2008 avec un taux de croissance moyen de 5,6 %. Après une année 2009 en forte baisse (- 1,2 Md€ par rapport à 2008), les dépenses courantes sont reparties à la hausse jusqu'en 2012 avec un niveau record de 7 Md€. Depuis 2012, les dépenses courantes diminuent de 5 % en moyenne (pour l'année 2016, la baisse est de 10 % par rapport à 2015).

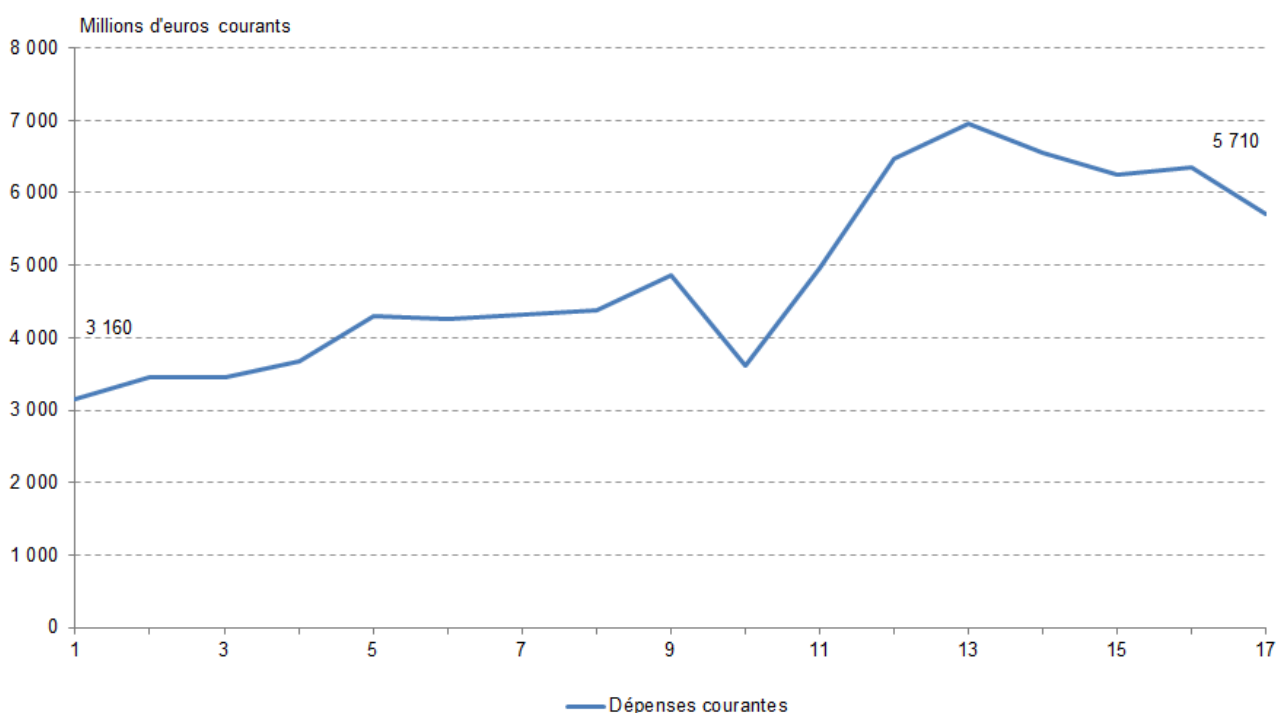
La dépense courante de récupération correspond à la différence entre la production de la branche et la balance commerciale. Pour l'année 2016, un double effet est perceptible :

- une baisse de la balance commerciale de 9 % due à une hausse des importations de 12,2 % et à une baisse des exportations de 5,7 % ;
- une diminution de la production de la branche de 10 %, marquée en particulier par une baisse des ventes de matières premières secondaires

de métaux ferreux et métaux non ferreux.

Le niveau des prix des MPR est fortement corrélé à celui des matières premières. Ainsi, durant les périodes de ralentissement économique, la baisse des prix des matières de base entraîne une dépréciation du prix des MPR qui les remplacent. Celles-ci deviennent moins attractives pour les industriels, car plus coûteuses à insérer dans les processus de production, accentuant encore la chute des cours. De fait, les prix ont plutôt diminué entre 2012 et 2016, expliquant la baisse sur cette période. La crise économique explique des prix bas, et le creux de 2009.

Évolution des dépenses courantes de récupération



Note : p = données provisoires.

Source : SDES, Compte satellite de l'environnement, 2018

Le financement

Le compte de récupération est construit à partir des données de l'enquête annuelle de production (EAP) de l'Insee. Le financement de cette dépense est entièrement réalisé par les activités des entreprises de la branche 38.32 (récupération de matériaux triés ; matières premières secondaires).

Méthodologie

Champ couvert

La récupération correspond à la transformation d'un déchet en matières premières de recyclage. Les dépenses de récupération font parties des comptes de gestion des ressources naturelles.

Les activités de récupération des déchets sont des productions de type industriel. La récupération du point de vue du compte de dépense correspond à la production de matières premières de recyclage (ou matières premières secondaires) issues de déchets. Elle est réalisée soit par les entreprises du secteur de la récupération, soit comme activité secondaire par d'autres entreprises. Toutefois, l'activité de récupération ne comprend pas le recyclage en lui-même. Ce dernier correspond à la réintroduction, dans le cycle de production, de matériaux qui composaient un produit ou de résidus de fabrication.

Les recettes issues des ventes d'énergie produite par l'incinération des déchets constituent, au sens du Sériee, une production liée au traitement des déchets et non un produit de la récupération. Elles ne sont donc pas comptabilisées dans le compte de récupération. Ainsi, il est considéré que le traitement des déchets est à l'origine d'autres activités marchandes "liées" de valorisation matière et énergie, activités distinctes des activités de gestion au sens strict. Il s'agit d'un raisonnement similaire à celui qui peut être mené concernant les produits fatals en comptabilité nationale.

Données mobilisées

Le secteur de la récupération correspond à l'ancien secteur 37 de la Naf. Dans la Naf rév. 2 de 2008, le secteur considéré est le 38.32Z (récupération de déchets triés). Le nouveau code Naf de l'activité de récupération intégrant les activités de tri qui ne rentrent pas dans le périmètre de la dépense de récupération, des corrections ont été apportées à l'exploitation directe des statistiques de branche.

La dépense nationale de récupération ne comprend pas les marges commerciales.

Les données de la dépense en capital sont fournies par la fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), dans la partie les chiffres-clés du recyclage (indicateurs économiques). La Federec a modifié la méthodologie et le périmètre de son enquête en 2013. Ainsi, il convient de rester prudent sur l'interprétation des évolutions issues de la dépense en capital entre 2012 et 2013.

VOIR AUSSI

- Dépenses de protection de l'environnement
- La dépense nationale de protection de l'air et du climat
- La dépense nationale de gestion des eaux usées
- La dépense de gestion des déchets
- La dépense pour la protection des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface
- La dépense de lutte contre le bruit
- La dépense de protection de la biodiversité et des paysages
- La dépense d'administration générale pour la protection de l'environnement